



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°372 CONCERNANT LES ARBRES EN COUR AVANT ET LES BÂTIMENTS SECONDAIRES

Aux personnes et organismes intéressés ou désirant s'exprimer sur le premier *projet de règlement numéro 546-2026 modifiant le Règlement de zonage n°372 concernant les arbres en cour avant et les bâtiments secondaires*.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 février 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 546-2026 modifiant le Règlement de zonage n°372 concernant les arbres en cour avant et les bâtiments secondaires**

Résumé des modifications apportées au règlement

Ce projet de règlement vise à diminuer la hauteur des arbres à planter en cour avant des terrains à usage résidentiel et à modifier le type de bâtiments secondaires autorisés afin d'ajouter la possibilité d'avoir deux remises résidentielles.

Le projet de règlement numéro 546-2026 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le **9 mars 2026 à 19h15**, à la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite située au **268 rue Saint-Jacques, Sainte-Marguerite (QC) G0S 2X0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendues à ce moment.

Toute personne qui désire obtenir ou consulter le projet de règlement, la description ou l'illustration des zones concernées peut le faire sur le site Internet <https://sainte-marguerite.ca/ou> sur demande au bureau municipal à l'adresse 2668 rue St-Jacques, Sainte-Marguerite, Québec, G0S 2X0.

Donné à Sainte-Marguerite (Québec), ce **10 février 2026**.

Maryline Blais
Directrice générale et greffière-trésorière